

## COMpte Rendu du Conseil Municipal

### Jeudi 7 Avril 2016 18 h 30

**Présents** : Geniès Balazun, Dominique Lecerf, Jean-Marie Domenech, Isabel Arcos, Valérie Berton, Alain Soussen, Laurent Nogaret, Patrick Blasco, Jérôme Nougaliat, Eve Bebien, Marie-Louise Jouannic, Joël Chabanis Nathalie Bizart, Nadia Cathomen, Gerard Daire.

**Absents** : Marion Lorente pouvoir à Dominique Lecerf, Catherine Chambrun pouvoir à Marie-Louise Jouannic, Annie Marsollier pouvoir à Isabel Arcos, Valentin Pozzo.

Le quorum étant atteint la séance est déclarée ouverte à 18 h 35.

Le maire présente tout d'abord toutes ses félicitations à Jean-Marie Domenech qui vient d'être grand-père.

Le maire remet ensuite à Marjolaine Guyotot, DGS, la médaille du travail délivrée par monsieur le Préfet pour trente ans de service au sein de la commune. Il la remercie pour toutes ses années de service, pour le travail accompli, ses compétences, sa disponibilité, ses facultés à s'adapter aux situations diverses qu'une petite commune peut présenter. Marjolaine Guyotot remercie à son tour le maire, fière de cette remise de médaille qui constitue également une reconnaissance de son emploi qu'elle exerce au quotidien avec passion.

### I Dossier de réalisation Zac les Plans :

Le maire rappelle au conseil la délibération du 25 février 2014 approuvant le dossier de réalisation de la zac les plans, ainsi que celle du 08 avril 2015 approuvant sa modification numéro 1. Depuis plusieurs éléments ont été revus notamment sur le programme des équipements et les participations financières de l'aménageur. Ces éléments étudiés avec l'aménageur et la commission compétente sont les suivants :

En ce qui concerne les travaux :

- Le positionnement de l'équipement public au cœur de la zac : si le projet d'équipement public n'a pas été totalement défini l'emplacement ne semble pas du tout approprié. Le terrain situé au centre des lots à bâtir pourrait provoquer des nuisances que la municipalité ne souhaite pas, un terrain extérieur à l'opération avec des meilleures possibilités d'accès, de stationnement est préférable. Ledit terrain pourrait être racheté par l'aménageur pour y réaliser des lots supplémentaires (24 lots).
- L'aménageur prenant à sa charge l'aménagement du rond point réaliserait également la décoration et le panneau lumineux d'informations.
- L'aménageur prend à sa charge la réalisation des postes « EDF » selon les prescriptions architecturales de la municipalité.
- La création d'un pluvial en parallèle de la rue Bellevue.
- La reprise du crépi des clôtures longeant le ruisseau des combes sera entrepris par l'aménageur.

En ce qui concerne les participations financières :

- Acquisition du terrain initialement prévu pour l'équipement public : versement de 510 000 € à la commune.
- Participations diverses : 120 000 €.
- Un planning pour le versement de ces participations est établi en accord avec l'aménageur.

Le conseil oui l'exposé de monsieur le maire et approuve à l'unanimité la modification numéro 2 du dossier de réalisation de la zac les Plans tel qu'elle a été présentée.

## II Compte administratif 2015 :

Le maire présente au conseil le compte administratif 2015 identique au compte de gestion 2015 du percepteur.

Le résultat de l'exercice 2015 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 48506,57 € et un excédent d'investissement de 669 639,52 €. Ce résultat sera affecté lors du vote du budget primitif 2016. Comme les textes le prévoient, le maire ne participe pas au vote.

Le conseil adopte à l'unanimité le compte administratif 2015 tel qu'il vient d'être présenté.

## III Affectation de résultats 2015 :

Les résultats 2015 viennent d'être adoptés lors du vote du compte administratif. Il est nécessaire d'affecter ces sommes. La commission finances lors de l'élaboration du budget primitif propose l'affectation suivante :

- Excédent de fonctionnement (48506.57 €) : 9000 € affectés aux dépenses d'investissement, 39506, 57 € affectés aux dépenses de fonctionnement.
- Excédent d'investissement (669 639,52 €) affecté intégralement aux dépenses d'investissement.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'affectation des résultats 2015 présentée.

## IV Etat des taxes :

Le maire expose au conseil la complexité de maintenir un équilibre budgétaire en fonctionnement tout en maintenant les services assurés pour l'ensemble des administrés (temps périscolaires, guichet unique, communication, travaux d'entretien, projets municipaux etc... ). Ces difficultés sont liées à la baisse drastique des dotations de l'Etat, par exemple la dotation globale de fonctionnement est descendue de 20000 €, la dotation des territoires 15 000 €, mais elles sont liées aussi à l'attribution de compensation versée à la métropole pour l'exercice des compétences que la commune a perdu. La commission finances propose les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation : 17.60 (16.47 en 2015)

Taxe foncier bâti : 17.60 (16.47 en 2015)

Taxe foncier non bâti : 42.86 (40.11 en 2015)

Les taux ainsi fixés permettent un revenu fiscal de 602 449 € en recettes de fonctionnement.

Alain Soussen, adjoint, expose au conseil qu'il souhaite en effet maintenir le service public et les projets lancés par l'équipe, une augmentation des taux est inéluctable. Dominique Lecerf, adjoint, confirme cette position.

Le conseil vote les taux 2016 par 16 voix pour, 1 contre, 1 abstention.

## V Subventions aux associations :

Dans le cadre de l'étude du budget primitif, la commission finances, en parallèle avec la commission associations, a étudié le montant des subventions aux associations.

Associations	Montants
Coopérative scolaire	3700
Comité d'animation	10500
1.2.3 soleil	600
Tennis club	500
Les amis de la bibliothèque	500
Libre et vivant	150
La diane Restincliéroises	200
Lou clapas	200
Les rasclets de la classe unique	200
Arbre	300

Saint césaire	150
Rando Restin	200
As Musica	350
La rasclette	150
CCAS	2700
Coach center	1500
Courir tranquille	150
Lumières d'étoiles	150
Rastingles	300
Football club	150
Si on parlait	150
AEA	0
total	22400

La subvention du CCAS a été ramenée à 2700 au lieu de 3000 € car la commune a payer l'intervenante de l'atelier mémoire pour des raisons administratives (réalisation d'un bulletin de paye). Pour l'AEA, il est précisé que l'association ne souhaite pas de subvention.

Le conseil donne son accord unanime à la proposition de subventions aux associations pour l'exercice 2016.

### VI Budget primitif 2016 :

Le maire tient tout d'abord à remercier l'adjoint aux finances, Jean-Marie Domenech, la DGS, Marjolaine Guyotot et la commission finances pour le travail réalisé en amont de cette présentation du budget. De nombreuses et longues réunions de travail ont été nécessaires pour obtenir un budget conforme aux engagements, en lançant des renégociations divers (contrat consommation électrique, assurances, maintenance etc...).

Le budget de fonctionnement se présente ainsi :

Dépenses Chapitres	Montants
011 Charges à caractère général	327343
012 Charges du personnel	505900
65 Charges diverses	87750
66 Charges financières	12145
014 Atténuations produits	194142
<b>Total</b>	<b>1127280</b>

Recettes Chapitres	Montants
002 Excédent	39506
013 Remboursement salaires	32000
70 Produits des services	88190
73 Impôts et taxes	674934
74 Dotations	165586
75 Produits gestion courante	89000
77 Produits exceptionnels	38064
<b>Total</b>	<b>1127280</b>

Le conseil adopte à l'unanimité le budget de fonctionnement présenté.

Le budget d'investissement se présente ainsi :

<b>Dépenses Chapitres (RAR 2015 inclus)</b>	<b>Montants</b>
10 TLE / TA	22952
13 subventions	20949
16 Capital Emprunts	28648
21 Matériel	86739
23 Voirie/Réseaux	650116
204 subventions versées	55009
4581 opérations Sous mandat	324296
<b>Total</b>	<b>1188709</b>

<b>Recettes Chapitres (RAR 2015 inclus)</b>	<b>Montants</b>
002 excédent reporté	669639
10 FCTVA/TA	23207
1068 Excédent fonctionnement	9000
13 Subventions	162567
4582 opérations Sous mandat	324296
<b>Total</b>	<b>1188709</b>

Dans cette section d'investissement les grands travaux pris en compte sont : l'acquisition de la maison « Mercier » au cœur du village, les tranches conditionnelles 1 et 2 du marché de voirie, le cheminement doux, la maison des jeunes, des travaux de réfection du groupe scolaire, l'acquisition d'une parcelle au bois de la Jasse.

Le conseil approuve à l'unanimité le budget d'investissement présenté.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est clôturée à 19 h 45.